

Fribourg, le 7 mai 2015

Lisier et fumier dans les forêts et les ruisseaux fribourgeois

Une enquête de Pro Natura Fribourg révèle que du fumier et du lisier sont épandus sur 60 % des bandes tampons examinées, situées entre les champs et les ruisseaux, haies ou forêts. Cette pratique est contraire de la loi prescrivant des bandes tampons d'au moins trois mètres de large. Cette réalité fribourgeoise déplorable n'est pas surprenante: en 2012, Pro Natura avait déjà découvert des infractions similaires dans les cantons de Saint-Gall et des deux Appenzell.

Les «bandes tampons» sont des zones qui séparent les terres arables des forêts, haies et ruisseaux environnants. Afin de protéger ces derniers contre la fertilisation excessive, les épandages de fumier et de lisier y sont interdits en bordure. Cette mesure est une prescription explicite de la loi. Pro Natura Fribourg a pourtant constaté le non-respect par certains agriculteurs de cette règle des bandes tampon dans son canton, où la fertilisation s'effectue parfois même jusqu'aux ruisseaux et aux forêts.

Beaucoup trop d'infractions classées comme moyennes à sévères

Entre avril 2014 et mars 2015, Pro Natura Fribourg a examiné 138 bandes tampons de manière systématique dans tout le canton. Les résultats sont significatifs: malgré l'interdiction d'épandage, 60 % des tronçons analysés étaient altérés par du lisier ou du fumier. Parmi ces segments, 40 % constituent des cas de gravité moyenne à sévère. Dans le canton de Fribourg, 18 % des quelque 27 kilomètres de bandes tampons contrôlés sont pollués par de l'engrais de ferme (cf. fiche d'information à la p. 2). Cette fertilisation illégale met en danger les habitats des animaux et des plantes dans les cours d'eau et en forêt.

Sévérité accrue nécessaire

La préservation des bandes tampons constitue une des bases de l'octroi des paiements directs selon les prestations écologiques requises (PER). Les cantons devraient être astreints à contrôler les bandes tampons et à punir les infractions par des réductions de paiements directs. «Apparemment, le canton ne perçoit pas son devoir de contrôle, ou alors les amendes n'exercent pas une action dissuasive suffisante. Nous exigeons davantage de contrôles, une intervention plus sévère en cas d'infraction et une meilleure information. La préservation d'écosystèmes sensibles et de l'équité vis-à-vis des paysans et des paysannes qui se comportent correctement en dépend», indique Yolande Peisl-Gaillet, chargée d'affaires de Pro Natura Fribourg.

Un réel problème environnemental

Ces infractions ne se limitent pas au canton de Fribourg. En 2012, Pro Natura avait relevé le même irrespect des dispositions relatives aux bandes tampon, selon une proportion presque identique, dans les cantons de Saint-Gall et des deux Appenzell: entre 57 % (SG) et 85 % (AI) des zones protégées étaient polluées par des fertilisants. «Ces deux études démontrent ainsi que certains agriculteurs ne produisent pas seulement des aliments, mais provoquent également un problème environnemental», regrette Marcel Liner, expert agricole de Pro Natura. «Ce comportement illicite d'une partie des agriculteurs dans les cantons examinés nuit à tous les exploitants agricoles corrects respectant les règles et la nature», constate Marcel Liner. (3189 signes)

Photos pour les médias: www.pronatura.ch/photos-bordures-tampons

Rapport complet: www.pronatura.ch/archives-medias

Informations supplémentaires:

Sophie Michaud Gigon, secrétaire romande Pro Natura, tél. 077 434 64 08, sophie.michaud@pronatura.ch
Yolande Peisl-Gaillet, chargée d'affaires Pro Natura Fribourg, 079 401 24 17, pronatura-fr@pronatura.ch

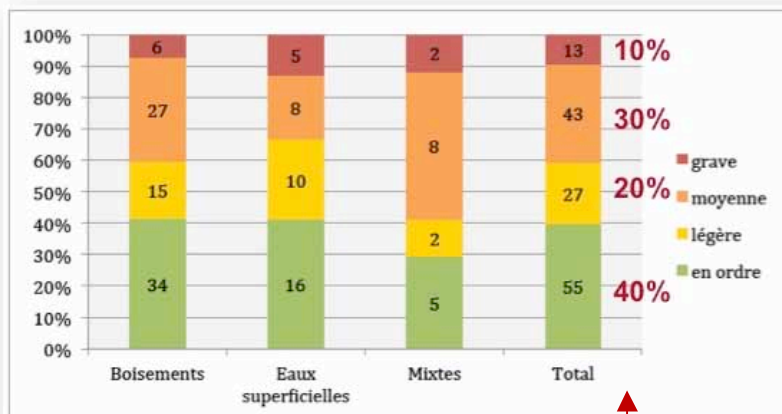
Ce communiqué paraît également en allemand et sur www.pronatura.ch/medias. →



L'agriculture fribourgeoise fertilise boisements et eaux superficielles - des mesures sont nécessaires

Pro Natura Fribourg a examiné entre avril 2014 et mars 2015 si les agriculteurs respectaient les dispositions sur les zones tampons (= zones où les apports d'engrais sont interdits) le long des haies, des lisières de forêts et des cours et plans d'eau. 138 bordures tampons ont été contrôlées, dont trois situées sur le canton de Vaud, à proximité de la frontière fribourgeoise.

Au total, 60 % du nombre de bordures tampons ne respectent pas la réglementation et sont en infraction (83 sur 138). 56 de ces infractions sont moyennes à graves (40 % des cas).



Graphique 1 Nombre de cas aux abords des différentes structures naturelles suivant la qualité de la bordure tampon. Les cas mixtes comportent à la fois des boisements et des cours d'eau.

% des cas contrôlés

La longueur totale de bordure ne respectant pas la largeur réglementaire de 3 mètres au moins représente 4'908 mètres, soit 18,1 % de la longueur contrôlée. Les cas présentent des infractions de gravité très variable. L'infraction peut aller d'un mètre à plusieurs centaines de mètres de longueur au total. De même, il peut ne manquer que quelques dizaines de centimètres de largeur à la bordure tampon, ou l'épandage peut être visible à 1,5 mètre de hauteur sur les troncs des boisements ou sur de petits cours d'eau dans les pires scénarios.



À part les nombreux mauvais cas (à gauche), de bons exemples (à droite) ont aussi été relevés.

Le non-respect de ces prescriptions provoque une dégradation de nombreux habitats de haute valeur comme les haies, les lisières de forêts et pollue les cours et plans d'eau.

Pro Natura Fribourg, mai 2015

